

Interactions UTC

1. [Interactions, le Magazine des Technologies Emergentes](#)
2. [Thématiques](#)
3. [Doctorat](#)
4. Quand doctorat rime avec entrepreneuriat

Quand doctorat rime avec entrepreneuriat

01 Jan 1970



Clarisse Angelier, chef du service CIFRE à l'Association Nationale de la Recherche et de la Technologie (ANRT), et Jeanne Courouble, créatrice d'entreprises et maître de conférences à HEC Entrepreneurs, sont les auteures de "Ces créateurs d'entreprises innovantes". Elles reviennent dans cet ouvrage sur le dispositif CIFRE* créé il y a 30 ans, et dressent les portraits de neuf chefs d'entreprises innovantes.

Vous parlez dans votre ouvrage de docteur bi-culturel et d'intrapreneur ?

Tout à fait. Le docteur bi-culturel est pour moi un doctorant ayant évolué pendant ces trois années de travail de thèse dans deux mondes : celui de la recherche académique et celui de l'entreprise. Deux mondes aux contingences et objectifs différents. La bi-culturalité du docteur vient selon moi de sa capacité à connaître, parler les langages et adopter les codes de ces deux mondes, et passer facilement de l'un à l'autre. Une enquête récente montre d'ailleurs que cette biculturalité est revendiquée par 75% des docteurs pendant leur entretien d'embauche. L'intrapreneuriat, quant à lui, peut se résumer à cette capacité, ce souci permanent d'un salarié à penser à développer de l'activité pour son entreprise, sans que cela ne devienne son propre business. L'intrapreneuriat peut bien évidemment ensuite donner lieu à une création d'entreprise, faisant alors passer l'intrapreneur au statut d'entrepreneur.

Le doctorat se conjugue-t-il donc aujourd'hui avec entrepreneuriat ?

1% des docteurs CIFRE créent aujourd'hui leur entreprise. A la sortie des écoles de commerce, ce chiffre se situe autour des 10%. L'explication est probablement historique. Jusque dans les années 90, on formait des docteurs pour essentiellement grossir les rangs de la recherche académique et non pour enrichir la recherche des entreprises privées. De même, les entreprises et les laboratoires académiques ne travaillaient somme toute qu'assez peu ensemble. Or, depuis les mouvements " Sauvons la recherche " et les réformes qui ont suivies, il est devenu naturel, voire incontournable, qu'un laboratoire public de recherche travaille au contact

d'entreprises, mais aussi qu'un docteur puisse acquérir d'autres missions dans le secteur privé. Le docteur ne s'imaginait encore moins entrepreneur !

L'entrepreneuriat n'était pas encore au cœur des préoccupations à la création il y a 30 ans du dispositif CIFRE ?

Absolument pas. Il y a trente ans, l'idée était d'abord de donner l'opportunité à des doctorants de mener un travail de recherche dans le milieu de l'entreprise. Plus spécifiquement, de donner une teinture " recherche " à des ingénieurs. Progressivement est apparue la recherche partenariale. Il s'agissait alors d'aider les entreprises à développer des travaux de recherche pour accroître leurs capacités d'innovation et de développement, et permettre aux laboratoires de transférer leurs connaissances dans le milieu de l'entreprise. Quand j'ai commencé à aborder il y a deux ans la question de l'entrepreneuriat au sein du dispositif CIFRE, ça ne paraissait pas naturel. Le plan national " étudiants entrepreneurs " lancé en 2010 par Valérie Pécresse, alors ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche, est venu confirmer l'idée de guider les étudiants vers la création ou la reprise d'entreprise.

Dégagez-vous, au travers des neuf portraits de chefs d'entreprises réalisés dans votre ouvrage, des traits communs à l'ensemble des docteurs CIFRE ?

Il semble en effet exister un caryotype commun aux docteurs CIFRE, à travers un attachement à mener des travaux de recherche contextualisés, renvoyant au terrain concret de la recherche. Ils acceptent plus aisément l'alternance entre le

développement de travaux en entreprise et en milieu académique. Les docteurs CIFRE ont su pour la plupart s'enrichir des deux milieux, en s'adaptant à eux. Ils sont aguerris au monde de l'entreprise, même s'ils ne sont pas pour l'heure suffisamment formés, dès la fin de leur thèse, pour se lancer dans la création d'entreprise, des modules de management ou de gestion devant être le plus souvent envisagés au préalable. Restent que ces docteurs ont acquis une connaissance du monde de l'entreprise, de son marché, de son fonctionnement, et développent une moins grande aversion pour le business. En outre, ils ont pour la plupart une excellente connaissance du potentiel " market " de leur travail de recherche.

La France est-elle une nation innovante en matière de création d'entreprises ?

Je me méfie des grandes tendances, mais cette question rejoint un travail que j'aimerais mener à l'échelle internationale. On peut en effet facilement avoir l'impression qu'aux Etats-Unis existe une plus grande liberté et mobilité entre la recherche académique et l'entreprise. La création d'entreprise semble plus évidente. La Fondation Nationale pour la Science a néanmoins annoncé l'an passé la création aux Etats-Unis d'un nouveau dispositif, baptisé "Innovation Corps". L'objectif affiché de ce dispositif est de faciliter l'éclosion de nouveaux produits ou services basés sur des technologies issues de la recherche publique, ceci afin de créer un écosystème d'innovation comme à l'UTC, en construisant des liens générateurs d'opportunités pour les chercheurs et les ingénieurs. J'imagine donc que leurs préoccupations dans ce domaine sont semblables aux nôtres.

* Convention Industrielle de Formation par la REcherche